



DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Formulaire de contrôle de conception à transmettre à la Communauté de Communes lors d'une demande de permis de construire ou de déclaration de travaux

Contact

**Service Public d'Assainissement Non Collectif
(SPANC)**
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU TRIANGLE VERT
27 Grande rue - 70240 SAULX
Tel : 03.84.95.89.88 - Fax : 03.84.95.89.90

Entreprise retenue pour réaliser les contrôles



Espace de Vie Ingénierie
33 Avenue Pasteur BP9 - 70250 RONCHAMP
Tel : 03.84.20.72.27 - Fax : 03.84.20.72.26

PIECES A FOURNIR

- 1) La demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif complétée et signée
- 2) Une étude de sol réalisée par un organisme spécialisé pour déterminer la filière autonome (**renseigner vous auprès de votre Mairie pour savoir si une étude de sol a déjà été réalisée à proximité de votre projet**)
- 3) Un plan de situation (1/25 000 à 1/10 000)
- 4) Un plan de masse (1/500 à 1/200) précisant :
 - la position de l'habitation future ou existante
 - les sorties des eaux usées
 - le dispositif de prétraitement et la ventilation associée
 - le dispositif de traitement
 - le rejet des effluents (le cas échéant)
 - les arbres, arbustes, haies etc.
 - le tracé des zones de circulation des véhicules sur la parcelle
 - les puits, captages, forages,
 - les cours d'eau, fossés, mares.
- 5) Dans le cas d'une filière drainée, faire compléter et signer l'accord de rejet et joindre l'autorisation du service compétent

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

NOM et Prénom :

Raison Social (le cas échéant) :

Adresse actuelle :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Email :

CHOIX DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Filière déterminée par : Propriétaire bureau d'études (**joindre étude de sol**)

Dispositif de prétraitement :

Fosse toutes eaux Volume :m³

Autre (joindre un descriptif du dispositif)

Pré filtre incorporé à la fosse

Dispositif facultatif :

Bac dégraisseur :litres

Pré filtre non incorporé :litres

Une ventilation de la fosse est-elle prévue : Oui Non

Raccordement en aval de la fosse: Oui Non

Type d'extracteur : Statique Eolien

Dispositif de traitement :

Tranchées d'épandage : Nombre de tranchées : Longueur :m

Lit d'épandage à faible profondeur : Surface :m²

Filtre à sable vertical non drainé : Surface :m²

Tertre d'infiltration : Surface au sol :m² Pompe de relevage : avant fosse
 après fosse

Filtre à sable vertical drainé : Surface :m²

Imperméabilisé : oui non

Filtre à sable vertical drainé en tertre : Surface à la base :m²

Surface au sommet :m² Semi enterré : oui non

Pompe de relevage : avant fosse après fosse

Filtre compact à massif de zéolite

Filière compacte agréée : Nom du dispositif (type et modèle) :

Nom du fabricant :

Numéro d'agrément :

Capacité :EH

Autre (préciser) : Type.....

Caractéristiques (longueur, largeur, surface) :

Numéro d'agrément :

Lieu de rejet des filières drainées :

Fossé Réseau d'eaux pluviales Ruisseau, cours d'eau

Mare, étang Tranchée d'infiltration Puits d'infiltration (nécessite une dérogation préfectorale)

Fournir une autorisation de rejet dans le cas où les effluents traités sont évacués vers un milieu superficiel

Rappel : Un formulaire d'autorisation (Cf. Annexe) est à faire compléter par la personne ou le service concerné.

Lieu de rejet des eaux pluviales :

Fossé Réseau d'eaux pluviales Ruisseau, cours d'eau

Mare, étang Drains autre (préciser) :

ENGAGEMENTS

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre les travaux avant l'approbation du dossier ;
- prendre en compte, dans le cadre des travaux, les remarques décrites ci-dessous si le SPANC en a émises ;
- réaliser ou faire réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément, à la réglementation en vigueur (Arrêtés interministériels du 7 septembre 2009 et DTU 64.1 version août 2013) et au projet tel qu'il aura été approuvé ;
- **prévenir le service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif dès le début des travaux ET avant recouvrement des dispositifs ;**
- acquitter les redevances correspondantes, fixées par délibération du Conseil Communautaire

Fait àle

Signature du propriétaire :

PROPOSITION D'AVIS DU CONTROLEUR

Avis favorable

Avis favorable avec réserves

Avis défavorable

Commentaires :

.....
.....
.....
.....

Cachet

Le

AUTORISATION DU RESPONSABLE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Avis favorable

Avis favorable avec réserves

Avis défavorable

.....
.....
.....
.....

Cachet

Le



CONSTRUCTION OU REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ANNEXE : DEMANDE D'AUTORISATION DE REJET DANS LE MILIEU SUPERFICIEL

Document type à remplir en cas de filière à rejet sur une route communale, départementale, nationale et rivière

DEMANDEUR

NOM et Prénom : Téléphone :

Adresse de lieu de réalisation :

Adresse de correspondance :

Références cadastrales :

INSTALLATION PREVUE

Le sol de notre parcelle étant inapte à l'infiltration au vu de l'étude de sol à la parcelle, nous avons le projet d'installer, comme le prévoit l'arrêté du 07 septembre 2009 modifié le 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif, une filière nécessitant un rejet dans le milieu superficiel. La filière choisie est :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé | <input type="checkbox"/> Filières agréées n° : |
| <input type="checkbox"/> Filtre compact à zéolite | <input type="checkbox"/> <u>Autres (à préciser) :</u> |
| <input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé en terte | |

LIEU DE REJET DES EAUX TRAITÉES

- fossé ou canalisation le long de la voie communale n°
- fossé ou canalisation le long du chemin rural n°
- fossé ou canalisation le long de la route départementale n°
- fossé ou canalisation le long de la route nationale n°
- cours d'eau, ruisseau, la rivière « »
- fossé présent sur la propriété privée : parcelle cadastrée.....

Les eaux rejetées respecteront les normes réglementaires en vigueur, à savoir pour les dispositifs relevant de l'article 7 de l'arrêté du 07 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif :

- 30 mg/l pour les Matières en Suspension (MES)
- 35 mg/l pour la Demande Biochimique en Oxygène sur cinq jours (DBO5).

Signature du demandeur

Cadre à remplir par le demandeur

Cadre réservé à l'établissement
donnant l'autorisation

Je soussigné(e),

NOM et Prénom ou dénomination :

Adresse :

..... autorise M à rejeter ses effluents domestiques traités issus du système d'assainissement non collectif décrit situé sur la parcelle cadastrée dans le milieu superficiel

..... dont la gestion m'incombe. Ces effluents respecteront les normes de rejet autorisées par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié le 7 mars 2012.

Fait à,
le

Cachet et signature de la personne portant autorisation

Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié

Ce document est à remplir pour les rejets en milieu hydraulique superficiel pour les installations d'assainissement non collectif, dans le cas où les conditions d'infiltration ou les caractéristiques des effluents ne permettent pas d'assurer leur dispersion dans le sol sous réserve des dispositions prévues par la réglementation.

Cette demande d'autorisation est à adresser selon le lieu du rejet :

- **Au Maire pour un rejet dans un fossé ou canalisation le long d'une voie communale, route communale ou chemin rural,**
- **Au responsable du service Police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires pour un rejet dans un cours d'eau,**
- **Au responsable de l'unité technique de la Direction des Services Techniques et des Transports pour un rejet dans un fossé ou canalisation le long d'une route départementale,**
- **Au responsable du district local de la Direction Interdépartementale des Routes de l'Est pour un rejet dans un fossé ou canalisation le long d'une route nationale,**
- **Au propriétaire pour un rejet vers le fossé d'une parcelle voisine.**

Adresses utiles :

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône (DDT) – Service Environnement et Risque – Police de l'Eau – 24, Boulevard des Alliés BP 389 - 70014 VESOUL cedex

Direction des Services Techniques et des Transports (DSTT) - Unité technique LURE – 20 rue des Cloies 70200 LURE

Direction des Services Techniques et des Transports (DSTT) - Unité technique VESOUL – Espace 70 - 4a rue de l'Industrie BP10339 – 70006 VESOUL cedex

Direction Interdépartementale des Routes de l'Est (DIR EST) – Division Exploitation de Besançon / District de Remirement – 11 rue de la Boudière – 88200 SAINT NABORD

A noter qu'il est impératif de joindre au dossier d'autorisation de rejet, le rapport de l'étude de définition de la filière d'assainissement et/ou un exemplaire du formulaire de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif (pièces nécessaires pour l'instruction du dossier)